

Français 4h

Objectifs / Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA)

UAA0 : Justifier une réponse, expliciter une procédure

UAA1 : Rechercher, collecter l'information et en garder des traces

UAA2 : Réduire, résumer, comparer et synthétiser

UAA3 : Défendre une opinion par écrit

UAA4 : Défendre oralement une opinion et négocier

UAA5 : S'inscrire dans une œuvre culturelle

UAA6 : Relater des expériences culturelles

Moyens d'évaluation/Critères de réussite

Les tests et travaux sont répartis entre les 5 rubriques du bulletin :

- LIRE
- ECRIRE
- PARLER
- MAITRISER DES RESSOURCES COMMUNES
- SYNTHETISER/ARGUMENTER

- Le travail journalier (TJ) constitue la **cote globale** de période. Cette cote est fondée sur la progression des apprentissages pendant la période.

L'élève corrigera tous ses tests, les fera signer et les classera ensuite dans le répertoire d'interrogations qu'il tiendra à disposition du professeur.

- La cote de maîtrise de l'année se construit ainsi :

Cote de maîtrise année			
1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)		2 ^e et 3 ^e trimestres	
40%		60%	
Travail journalier	Examens	Travail journalier	Examens
40%	60%	40%	60%

On considèrera que l'élève a réussi son année en français s'il obtient une cote de maîtrise d'au moins 50%.

Mathématiques 4h

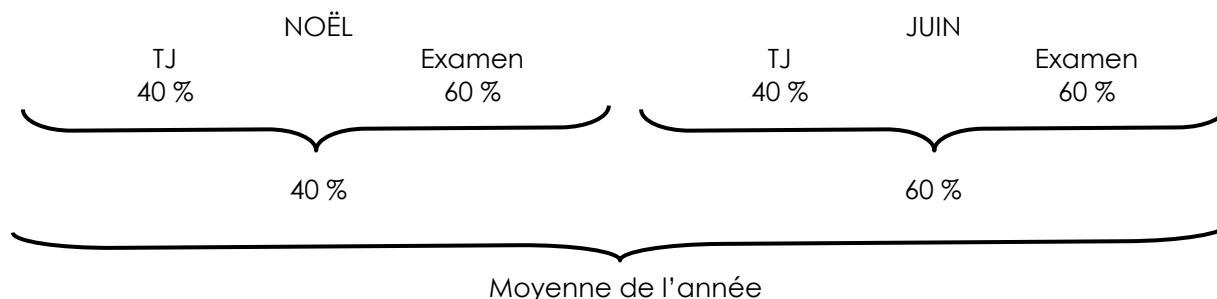
Objectifs / compétences visées par le programme

Le programme de 5^e (4h) est divisé en 5 UAA (Unités d'Acquis d'Apprentissage) :

- Statistique à deux variables
- Suites
- Asymptotes et limites
- Dérivée
- Fonctions trigonométriques

Critères de réussite

L'évaluation de l'année se calcule en deux parties : la période de Noël, qui représente 40% de la moyenne de l'année, et celle de juin, représentée par les 60% restants. Dans chacune de ces parties le travail journalier totalise 40% et les examens 60%. L'année est donc comptabilisée de la façon suivante :



Moyens d'évaluation [évaluation cumulative]

L'évaluation est de nature cumulative (voir tableau ci-dessus).

Les interrogations, généralement notées sur 20, permettent de situer l'élève face à l'apprentissage. Elles doivent être soigneusement conservées à domicile dans une farde prévue à cet effet et peuvent être réclamées à tout moment de l'année par le professeur afin que celui-ci vérifie qu'elles sont corrigées et signées.

Le niveau global de **maîtrise** n'est pas une moyenne arithmétique et tient compte à la fois du niveau de réussite dans chaque partie du cours évaluée tout au long de l'année, en décembre et en juin ainsi que de l'évolution générale des résultats. Par conséquent, si le professeur l'estime nécessaire et, après décision du conseil de classe, l'élève dont la moyenne de l'année est supérieure à 50% mais qui n'a pas satisfait dans l'une ou l'autre partie du cours, devra présenter une épreuve de remise à niveau (sous la forme d'un travail ou d'un test écrit), habituellement organisée fin août. L'objectif de cette épreuve est d'assurer à l'élève le niveau de compétence indispensable à une bonne maîtrise du programme de mathématiques de l'année supérieure.

Lors de la délibération, la réussite de l'examen de juin sera prise en compte de façon prépondérante.

Mathématiques 6h (partie optionnelle de l'horaire)

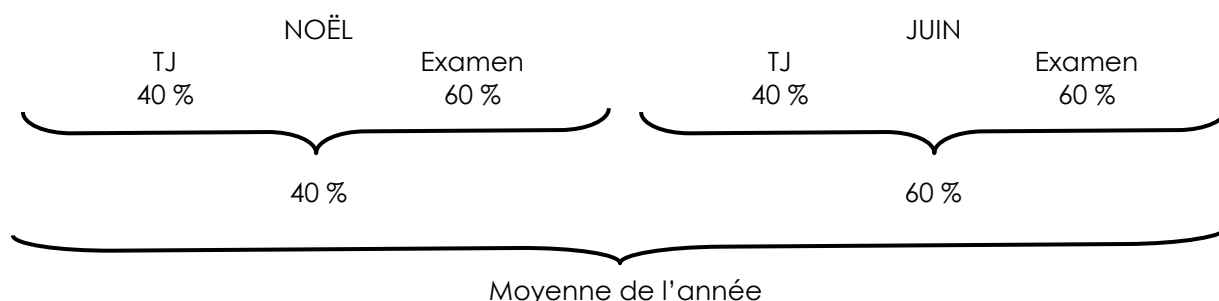
Objectifs / compétences visées par le programme

Le programme de 5^e (6h) est divisé en 7 UAA (Unités d'Acquis d'Apprentissage) :

- Statistique à deux variables
- Suites
- Asymptotes, limites et continuité
- Dérivée
- Fonctions trigonométriques
- Géométrie vectorielle du plan et de l'espace
- Géométrie synthétique et analytique de l'espace

Critères de réussite

L'évaluation de l'année se calcule en deux parties : la période de Noël, qui représente 40% de la moyenne de l'année, et celle de juin, représentée par les 60% restants. Dans chacune de ces parties le travail journalier totalise 40% et les examens 60%. L'année est donc comptabilisée de la façon suivante :



Moyens d'évaluation [évaluation cumulative]

L'évaluation est de nature cumulative (voir tableau ci-dessus).

Les interrogations, généralement notées sur 20, permettent de situer l'élève face à l'apprentissage. Elles doivent être soigneusement conservées à domicile dans une farde prévue à cet effet et peuvent être réclamées à tout moment de l'année par le professeur afin que celui-ci vérifie qu'elles sont corrigées et signées.

Le niveau global de **maîtrise** n'est pas une moyenne arithmétique et tient compte à la fois du niveau de réussite dans chaque partie du cours évaluée tout au long de l'année, en décembre et en juin ainsi que de l'évolution générale des résultats. Par conséquent, si le professeur l'estime nécessaire et, après décision du conseil de classe, l'élève dont la moyenne de l'année est supérieure à 50% mais qui n'a pas satisfait dans l'une ou l'autre partie du cours, devra présenter une épreuve de remise à niveau (sous la forme d'un travail ou d'un test écrit), habituellement organisée fin août. L'objectif de cette épreuve est d'assurer à l'élève le niveau de compétence indispensable à une bonne maîtrise du programme de mathématiques de l'année supérieure.

Lors de la délibération, la réussite de l'examen de juin sera prise en compte de façon prépondérante.

Anglais 4h / 2h

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 12 champs thématiques repris ci-dessous en vue de l'acquisition des compétences terminales au terme de la 6^e année secondaire.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période dans bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote globale se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et de juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

Comme le stipule le Règlement Général des Études (R.G.E.), la pondération pour les différentes périodes et pour la cote de maîtrise de l'année (C.M.A.) est calculée comme suit :

Cote de maîtrise année (C.M.A.)				
	1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)		2 ^e et 3 ^e trimestres	
	40%		60%	
	Travail journalier	Examens	Travail journalier	Examens
5 ^e	40%	60%	40%	60%

Moyens d'évaluation

Les 4 compétences sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année. Les critères d'évaluation de ces 4 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation.

Champs thématiques abordés au cours du troisième degré (en « spirale »)

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Caractérisation personnelle 2. Habitat, environnement 3. Vie quotidienne 4. Loisirs 5. Voyages 6. Relations avec les autres | <ol style="list-style-type: none"> 7. Santé et bien-être 8. Enseignement et apprentissage 9. Achats et services 10. Nourriture et boissons 11. Météo et climat 12. Division du temps |
|---|--|

Néerlandais 4h

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 12 champs thématiques repris ci-dessous en vue de l'acquisition des compétences terminales au terme de la 6^e année secondaire.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période dans bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote globale se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et de juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

Comme le stipule le Règlement Général des Études (R.G.E.), la pondération pour les différentes périodes et pour la cote de maîtrise de l'année (C.M.A.) est calculée comme suit :

Cote de maîtrise année (C.M.A.)				
	1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)		2 ^e et 3 ^e trimestres	
	40%		60%	
	Travail journalier	Examens	Travail journalier	Examens
5 ^e	40%	60%	40%	60%

Moyens d'évaluation

Les 4 compétences sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année.

Les critères d'évaluation de ces 4 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation.

Champs thématiques abordés au cours du troisième degré (en « spirale »)

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. Caractérisation personnelle | 7. Santé et bien-être |
| 2. Habitat, environnement | 8. Enseignement et apprentissage |
| 3. Vie quotidienne | 9. Achats et services |
| 4. Loisirs | 10. Nourriture et boissons |
| 5. Voyages | 11. Météo et climat |
| 6. Relations avec les autres | 12. Division du temps |

Néerlandais 2h

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 12 champs thématiques repris ci-dessous en vue de l'acquisition des compétences terminales au terme de la 6^e année secondaire.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période dans bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote globale se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et de juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

Comme le stipule le Règlement Général des Études (R.G.E.), la pondération pour les différentes périodes et pour la cote de maîtrise de l'année (C.M.A.) est calculée comme suit :

Cote de maîtrise année (C.M.A.)				
	1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)		2 ^e et 3 ^e trimestres	
	40%		60%	
	Travail journalier	Examens	Travail journalier	Examens
5 ^e	40%	60%	40%	60%

Moyens d'évaluation

Les 4 compétences sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année. Les critères d'évaluation de ces 4 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation.

Champs thématiques abordés au cours du troisième degré (en « spirale »)

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. Caractérisation personnelle | 7. Santé et bien-être |
| 2. Habitat, environnement | 8. Enseignement et apprentissage |
| 3. Vie quotidienne | 9. Achats et services |
| 4. Loisirs | 10. Nourriture et boissons |
| 5. Voyages | 11. Météo et climat |
| 6. Relations avec les autres | 12. Division du temps |

Sciences 3h

Objectifs / compétences visées par le programme

Les compétences de l'élève seront exercées au travers d'activités aux termes desquelles il devra être capable :

- d'acquérir et de structurer des ressources (connaître) ;
- d'exercer et de maîtriser des savoir-faire (appliquer) ;
- de développer des compétences spécifiques (transférer).

Critères de réussite

Dans le bulletin ne figurent qu'une seule cote chiffrée par discipline (« biologie », « chimie », « physique ») et le pourcentage global pour la branche (« sciences »).

Est en situation de réussite l'élève qui a obtenu au moins 50 % pour la branche (« sciences »).
Est en situation d'échec l'élève qui n'a pas obtenu la note minimale de 50 % pour l'ensemble de la branche.

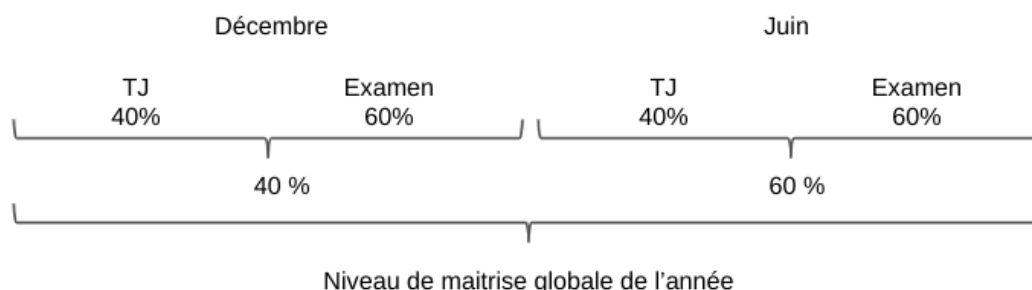
Moyens d'évaluation

L'évaluation porte sur l'ensemble des activités d'apprentissage : préparations et travaux à domicile, participation en classe, interrogations et bilans, examens,... L'élève y fera la preuve qu'il est capable d'exprimer et d'appliquer les divers concepts abordés. Cela suppose :

- la maîtrise du vocabulaire spécifique du cours ;
- le choix et la mise en œuvre d'une démarche adéquate ;
- le traitement et l'exploitation appropriée des observations et résultats ;
- le souci de la qualité de l'expression et de la présentation de son travail.

Pour le calcul du niveau de maîtrise (en décembre et juin), une part de 40 % est accordée au travail journalier (TJ) (préparations à domicile, productions lors des séances d'exercice, travaux, interrogations et bilans) et de 60 % aux examens (décembre et juin).

Pour le calcul du niveau de maîtrise au terme de l'année, le 1^{er} trimestre (TJ de septembre à décembre et examen de Noël) représente 40 % du total, tandis que les 2^e et 3^e trimestres (TJ de janvier à juin et examen de juin) représentent 60 % de ce total.



Sciences 6h (partie optionnelle de l'horaire) (5^e)

Objectifs / compétences visées

Les compétences de l'élève seront exercées au travers d'activités aux termes desquelles il devra être capable :

- d'acquérir et de structurer des ressources (connaître) ;
- d'exercer et de maîtriser des savoir-faire (appliquer) ;
- de développer des compétences spécifiques (transférer).

Critères de réussite

Dans le bulletin ne figurent qu'une seule cote chiffrée par discipline (« biologie », « chimie », « physique ») et le pourcentage global pour la branche (« sciences »).

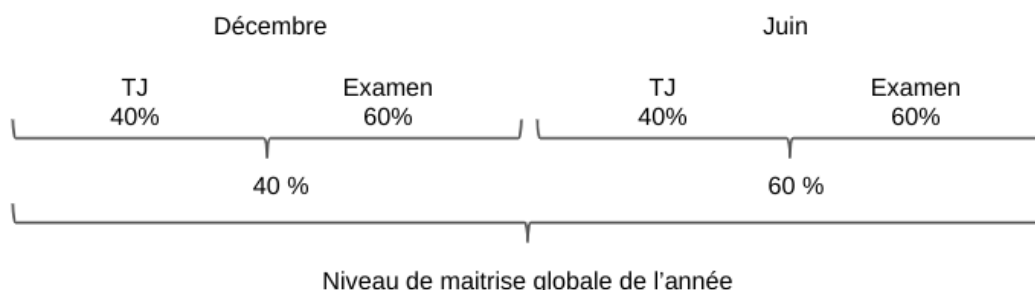
Est en situation de réussite l'élève qui a obtenu au moins 50 % pour la branche (« sciences »).
Est en situation d'échec l'élève qui n'a pas obtenu la note minimale de 50 % pour l'ensemble de la branche.

Moyens d'évaluation

L'évaluation porte sur l'ensemble des activités d'apprentissage : préparations et travaux à domicile, rapports de laboratoire, participation en classe, interrogations et bilans, examens, ... L'élève y fera la preuve qu'il est capable d'exprimer et d'appliquer les divers concepts abordés. Cela suppose :

- la maîtrise du vocabulaire spécifique du cours ;
- le choix et la mise en œuvre d'une démarche adéquate ;
- le traitement et l'exploitation appropriée des observations et résultats ;
- le souci de la qualité de l'expression et de la présentation de son travail.

Pour le calcul du niveau de maîtrise (en décembre et juin), une part de 40 % est accordée au travail journalier (TJ) (préparations à domicile, productions lors des séances d'exercice, travaux, rapports de laboratoire, interrogations et bilans) et de 60 % aux examens (décembre et juin). Pour le calcul du niveau de maîtrise au terme de l'année, le 1^{er} trimestre (TJ de septembre à décembre et examen de Noël) représente 40 % du total, tandis que les 2^e et 3^e trimestres (TJ de janvier à juin et examen de juin) représentent 60 % de ce total.



Divers

Le port du tablier est obligatoire lors des séances de laboratoire. Pour des raisons de sécurité, tout élève n'ayant pas son tablier ne sera pas autorisé à réaliser le laboratoire.

Education physique 2h

Objectifs / compétences visées par le programme

Le cours d'éducation physique s'articule autour de 4 axes :

1. **Education Sportive** (S'intégrer dans un groupe pratiquant une activité sportive, en connaissant les règles de l'activité, ses qualités athlétiques, ses gestes techniques et tactiques)
2. **Education à la Santé** (Fournir un effort de longue durée à intensité moyenne. Maîtriser des techniques permettant d'améliorer ses aptitudes physiques : Endurance, souplesse, force, vitesse, puissance)
3. **Education à la Sécurité** (Exécuter une série de gestes conformément à des règles d'exécution et de sécurité en les adaptant à sa morphologie et au but poursuivi)
4. **Education à l'Expression** (Présenter de façon harmonieuse et esthétique, une succession de gestes et de mouvements en respectant les caractéristiques de l'activité)

Critères de réussite

La certification des compétences s'effectue après un temps d'évaluation formative afin que l'élève puisse progresser dans son apprentissage et s'exercer avant l'épreuve finale.

Cette évaluation des compétences s'effectue selon le rapport 60/40 (tests / participation) en 5^e année.

Moyens d'évaluation

La cote de maîtrise représente l'ensemble du niveau obtenu aux tests ainsi que la participation de l'élève tout au long de l'année.

L'évaluation comprend les critères (qualités exigées en fonction de l'activité) et les indicateurs de réussite qui précisent les éléments concrets observables.

En cas d'absence lors d'un test, un certificat médical est exigé.

Un "zéro" est attribué lors de la non-présentation d'un test sans motif écrit des parents.

Divers

1) Exemption du cours :

La non-participation à un cours doit être couverte par un mot des parents et au-delà, par un certificat médical.

L'élève dispensé, en raison d'un certificat médical, ou d'une indisposition momentanée doit être présent au cours.

2) Equipement :

Le port de l'équipement spécifique au cours d'éducation physique est obligatoire.

Formation géographique et sociale 2h (pour les élèves dans le projet immersion : Aardrijkskunde)

Objectifs visés par le programme

L'objectif des apprentissages en 5^{ème} année est de faire prendre conscience aux élèves que l'accès aux **ressources en énergie et aux autres matières premières**, génère des flux considérables (de marchandises et de personnes) et que les actions de l'Homme pour s'en faciliter l'accès ont inévitablement des effets sur l'environnement naturel et humain.

Nous traiterons en particulier des thèmes suivants :

- Les flux de ces ressources, moteur de la mondialisation ;
- Les inégalités d'accès à ces ressources, et de développement, engendrant des flux de populations (= les migrations) ;
- Les risques naturels et technologiques liés aux aménagements visant à améliorer l'accès à ces ressources ;
- La disponibilité de ces ressources pour les générations futures.

Moyens d'évaluation

L'**évaluation** du cours **se fera uniquement de façon continue** au cours de l'année. Cela signifie que :

- **Il n'y a pas d'examen de géographie** lors des sessions de décembre et de juin organisées par l'école.
Pour les 5^{ème} immersion il y aura une épreuve orale après janvier.
- **Chaque évaluation** cotée durant l'année **intervient dans la cote de maîtrise finale.** (cote de maîtrise = 100% du travail journalier).

Au cours de l'année, l'élève peut être évalué(e) via :

- Des interrogations portant sur les savoirs théoriques du cours ;
- Des productions individuelles (réalisation d'une synthèse, d'un devoir, etc.)
- Des productions de groupe (présentation orale, travail de recherche, etc.)

Quel que soit le type de question ou de compétence visée, l'expression écrite se fera dans un français (ou néerlandais) correct avec un vocabulaire adéquat. Le soin et l'orthographe entrent aussi en ligne de compte.

Critères de réussite

Pour réussir son année en géographie, l'élève doit obtenir en fin d'année scolaire une cote de maîtrise supérieure à 50 %.

Histoire 2h ou 4h (pour les élèves dans le projet immersion : Geschiedenis)

Objectifs / compétences visées par le programme

S'INTERROGER : l'élève devra énoncer des **questions de recherche** sur base de l'analyse d'un ensemble documentaire (traces du passé et travaux postérieurs) relatif à un objet de recherche et en mobilisant un des concepts étudiés auparavant.

CRITIQUER : L'élève devra mettre en relation et sélectionner, parmi un ensemble de traces du passé et de travaux postérieurs, les documents **pertinents** en fonction d'une question de recherche, et à **évaluer la fiabilité** des traces du passé pertinentes.

SYNTHÉTISER : l'élève devra répondre à une question de recherche en rédigeant une **synthèse**. Celle-ci est construite sur base d'un ensemble de ressources documentaires et mobilisera un concept vu au cours.

COMMUNIQUER : l'élève devra transposer, sous forme d'un plan, d'un **tableau**, d'une **ligne du temps**, d'un **schéma** ou d'un **panneau**, des connaissances préalablement acquises, qui ont été découvertes par lui-même ou ont été fournies par le professeur.

Critères de réussite

- De la 4^e à la 6^e, le niveau de maîtrise tient compte de l'acquisition des concepts, savoirs et savoir-faire ainsi que des compétences. **Chaque item a autant de "valeur" qu'un autre.** Les compétences certifiées varient de la 4^e à la 6^e année. 4^e : C2 & C4; 5^e : C1 à C4 6^e : C1 à C4.
- Un exercice de compétence est réussi lorsqu'il rencontre de manière satisfaisante les objectifs de forme et de fond (au moins 50 % pour les informations provenant des documents et/ou du cours). **Cela signifie que même pour les exercices de compétence, il faut maîtriser du savoir... Le niveau global de réussite de l'année est fixé à 50%.**
- La répartition des notes entre TJ et l'examen évolue selon les années : En 5^{ème}**

Cote de maîtrise de l'année	
Travail journalier de l'année	Examen de juin
40%	60%

Moyens d'évaluation

1. Les moyens d'évaluation/auto-évaluation et leur fréquence

Les moyens d'évaluation proposés aux élèves au cours de l'année sont les suivants : Devoirs et préparations à domicile, Exercices techniques de savoir-faire, Petites interrogations écrites pour vérifier la maîtrise de la matière d'un cours, Contrôles de synthèse portant sur un ou plusieurs chapitres de cours, Exercices de compétences réalisés en classe*, Travaux individuels ou de groupe, pour les élèves d'histoire 4 particulièrement.

Dans cette évaluation, il faut distinguer les notes formatives et les cotations certificatives. Les premières permettent d'évaluer le travail accompli par l'élève en cours d'année et sa progression. La réussite de l'année est « certifiée » par des tests au cours desquels l'élève devra prouver qu'il maîtrise suffisamment matière et compétences travaillées durant l'année pour passer à l'année supérieure. Ils ont des examens à Noël et à juin. * Les exercices de compétence sont susceptibles d'être tous pris en compte (certificatifs ... dès le début !) à la fin de l'année.

2. L'organisation de la remédiation

Celle-ci prendra les formes suivantes :

- En classe, pendant les cours, elle passera par les corrections de travaux et d'interrogations ainsi que les grilles d'auto-évaluation.
- A la seule demande de l'élève, pendant les heures de fourche ou le temps de midi.

Religion catholique 2h

Objectifs / compétences visées par le programme (résumé / objectifs spécifiques)

Le cours de religion catholique a pour objectif d'éveiller l'élève à des dimensions spirituelles et symboliques. Il n'impose pas la foi, il la propose, mais il entend surtout ouvrir chacun à ces composantes essentielles de la vie.

En outre, il développe des compétences telles que le questionnement, l'esprit critique, la curiosité et une capacité d'analyse et de recherche. Il favorise l'échange et l'écoute, il met en relation les convictions des uns et des autres. Il a aussi pour objectif de permettre à des jeunes de découvrir le message évangélique.

Il assume ainsi une double fonction :

- une fonction d'éveil et d'apprentissage pour tous : l'acquisition de repères religieux et culturels qui permettent aux jeunes de mieux situer leur pensée,
- pour ceux qui adhèrent au message chrétien : le cours apparaît comme une occasion de structurer et d'approfondir leur foi personnelle.

Moyens d'évaluation

L'évaluation cumulative, par période, est basée sur :

- la réalisation de travaux de réflexion
- la réalisation de travaux de groupe
- la réalisation de travaux de réflexion individuelle

Critères de réussite

Les cotes de maîtrise seront calculées en additionnant les résultats obtenus aux différents travaux cotés exigés durant l'année.

Espagnol 2h (partie optionnelle de l'horaire)

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 14 champs thématiques repris ci-dessous.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50 % pour chacune des compétences. A chaque période de bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

L'élève est considéré en réussite s'il obtient une moyenne d'au moins 50 % à l'examen.

A chaque période, les « compteurs sont remis à zéro » : les résultats d'une période ne sont pas additionnés à ceux de la période qui précède. Toutefois, en juin, il sera tenu compte de l'évolution et de la progression de l'ensemble du travail de l'élève durant toute l'année scolaire (sans pour autant additionner les résultats des périodes).

Moyens d'évaluation

La C.A. et la C.L. sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année. En juin, ces compétences sont jugées satisfaisantes lorsque l'élève obtient 50 % pour l'ensemble des évaluations qui entrent en compte dans la cote de certification.

L'E.O. et l'E.E. sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année. Les critères d'évaluation de ces 2 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation. Les examens de fin d'année sont prépondérants pour la détermination de la cote finale d'E.O. et d'E.E.

Champs thématiques abordés

- | | |
|---|--|
| 1. Les caractéristiques personnelles, de la famille et des amis | 8. L'éducation |
| 2. L'habitat, le foyer et l'environnement | 9. Les achats |
| 3. La vie quotidienne | 10. La nourriture et boissons |
| 4. Les congés et loisirs | 11. Les services |
| 5. Les transports et les voyages | 12. Les lieux |
| 6. Les relations avec les autres | 13. Les langues étrangères |
| 7. La santé et le bien-être | 14. Le temps (qui passe ou qu'il fait) |

Latin 4h (partie optionnelle de l'horaire)

Compétences terminales visés par le programme

Au terme de leurs études secondaires, les élèves seront capables,

CT1 : en alliant l'analyse et la synthèse, de comprendre un extrait d'auteur latin et/ou grec et de le traduire en français contemporain correct, en disposant des informations nécessaires et suffisantes. L'exercice de la version rendra les élèves capables de structurer leur pensée et d'organiser leur raisonnement ;

CT2 : de retraduire en français des textes d'auteurs latins et/ou grecs, traduits et analysés en classe dans une démarche collective guidée par le professeur, d'en justifier le fonctionnement linguistique, d'en reformuler et d'en commenter le contenu de façon personnelle et critique à partir des commentaires construits au cours ;

CT3 : de saisir et d'analyser tant le fonctionnement de ces deux langues flexionnelles que la constitution de lexiques, à l'origine du lexique français et sources d'emprunts pour lui, comme pour de nombreuses langues modernes ;

CT4 : de mettre les aspects les plus importants de la civilisation grecque et de la civilisation romaine en rapport tant avec notre culture contemporaine qu'avec les éléments constitutifs de notre identité individuelle et collective ;

CT5 : de mener, de façon autonome, à partir de textes latins et/ou grecs, une recherche personnelle débouchant sur une synthèse orale ou écrite, répondant aux exigences d'une communication de qualité.

Moyens d'évaluation

Ces cinq compétences feront l'objet d'évaluations régulières au cours de l'année, soit certificatives (qui entreront dans les points des bulletins), soit formatives (sans aucune conséquence sur la réussite de l'élève) afin de pouvoir faire régulièrement le point sur l'avancement de l'apprentissage, repérer d'éventuelles lacunes et pouvoir y remédier le plus rapidement possible.

Ces évaluations seront effectuées sur des tâches précises de trois type (que le programme appelle des "familles de tâches" (FT) :

FT1 : Rédiger et communiquer une traduction qui mettra en évidence la compréhension d'un texte latin non vu, tant dans ses aspects linguistiques que littéraires ou esthétiques, en particulier au travers de l'exercice de version.

FT2 : Rédiger et communiquer une production argumentée qui mettra en évidence l'appropriation du sens d'un texte latin vu en classe tant dans ses aspects linguistiques que littéraires ou esthétiques.

FT3 : Rédiger et communiquer une synthèse qui, à partir de textes latins traduits ou non, mettra en évidence des aspects essentiels de la civilisation grecque et les inscrira dans une perspective diachronique.

Sciences économiques 4h (partie optionnelle de l'horaire)

Objectifs- compétences visées par le programme

Le cours de sciences économiques a pour objectifs de faire de vous des citoyens responsables et engagés : capable de comprendre le monde économique, politique, financier, social et juridique dans lequel vous évoluez.

L'économie est une science qui éclaire les choix, les stratégies d'action des décideurs qu'ils soient chefs d'entreprises, pouvoirs publics ou ménages. Tous les apprentissages du cours sont donc basés sur des démarches de compréhension et d'analyse critique qui permettent de prendre des décisions en connaissance de cause ou de comprendre les choix opérés par d'autres.

Les compétences travaillées tout au long de la 5^e année sont les suivantes :

Compétence 1 : Recueillir, analyser et synthétiser des informations en fonction d'une recherche dans un contexte donné, d'une question, ou situation problème.

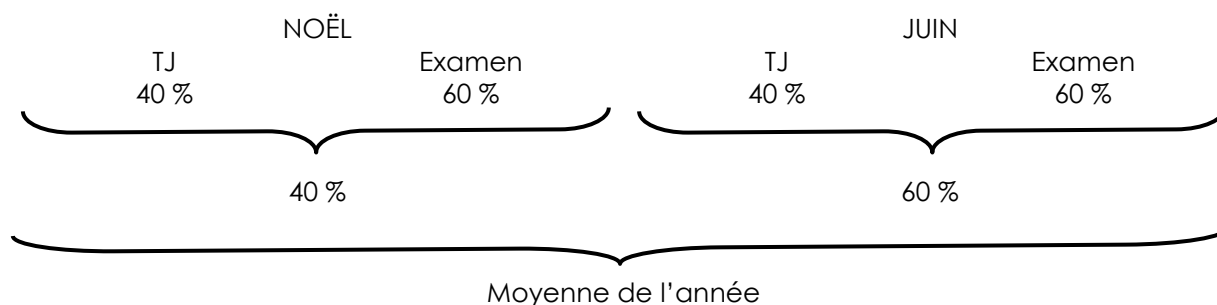
Compétence 2 : Appliquer des concepts, des modèles, des procédures appris à une situation économique, juridique et sociale nouvelle.

Compétence 3 : Poser un problème, élaborer les démarches de recherche et dégager les solutions et leurs limites

Compétence 4 : Confronter des théories

Critères de réussite

L'évaluation de l'année se calcule en deux parties : la période de Noël, qui représente 40% de la moyenne de l'année, et celle de juin, représentée par les 60% restants. Dans chacune de ces parties le travail journalier totalise 40% et les examens 60%. L'année est donc comptabilisée de la façon suivante :



Le niveau global de **maîtrise** n'est pas une moyenne arithmétique et tient compte à la fois du niveau de réussite dans chaque partie du cours évaluée tout au long de l'année, en décembre et en juin ainsi que de l'évolution générale des résultats. Par conséquent, si le professeur l'estime nécessaire et, après décision du conseil de classe, l'élève dont la moyenne de l'année est supérieure à 50% mais qui n'a pas satisfait dans l'une ou l'autre partie du cours, devra présenter une épreuve de remise à niveau (sous la forme d'un travail ou d'un test écrit) en septembre.

Moyens d'évaluation

Vous serez évalués sur votre capacité à maîtriser les acquis théoriques, à appliquer la théorie dans une nouvelle situation et à faire une recherche et/ou la présenter, et ce via :

- des interrogations et un bilan, lorsqu'un chapitre sera achevé ;
- des travaux individuels ou de groupe à remettre par écrit ou à présenter oralement ;
- les examens.

L'ensemble de ces évaluations interviendra dans la cote de maîtrise de fin d'année.

Sciences sociales 4h (partie optionnelle de l'horaire)

Objectifs et compétences visés par le programme

Le cours de sciences sociales s'articule autour d'objectifs assez généraux qui font l'objet d'une progression tout au long des quatre années de l'option. Les voici:

- **Former l'intelligence par les sciences sociales.** La méthode rigoureuse liée à cette discipline nécessite une prise de recul de l'élève par rapport au sujet étudié.
- **Acquérir un savoir rigoureux** où les notions et concepts de base sont clairs et précis afin de pouvoir construire un raisonnement logique et/ou une argumentation nuancée.
- **Etre capable de se poser des questions de sens** sur les événements sociaux et de discerner les structures qui les conditionnent.
- **Etre capable de comprendre la nécessité de la connaissance des institutions et des mécanismes sociaux** afin de faire de l'élève un **citoyen responsable et engagé**.

Au terme des quatre années de sciences sociales, l'élève devra acquérir quatre compétences bien précises :

→ **Compétence 1** : à partir d'un fait social formuler une question de départ et énoncer des hypothèses explicatives.

→ **Compétence 2** : concevoir et réaliser, seul ou en équipe, une démarche de recherche visant à vérifier ces hypothèses, en utilisant différentes techniques de collecte et de traitement de l'information et en mobilisant différents concepts-outils.

→ **Compétence 3** : confronter, seul ou en équipe, les résultats d'une recherche avec des modèles théoriques, en faire ressortir les limites et dégager du fait social étudié les axes de tension qui le traversent.

→ **Compétence 4** : présenter, seul ou en équipe, en faisant appel à un mode de communication adéquat, les résultats de la recherche de façon succincte et structurée.

Moyens d'évaluation

L'évaluation se compose de deux volets complémentaires. Le premier se compose de **l'évaluation formative (TJ)**. Elle sert à mesurer le degré d'apprentissage de l'élève. Comme tout le monde a le droit à des essais et à des erreurs, cela signifie que les résultats des interrogations et autres travaux indiquent **la progression** vers l'acquisition des savoirs et des compétences. Cela doit être un signal de poursuivre sur sa lancée ou de rectifier le tir, par exemple en étudiant, plus, mieux ou autrement. Le second volet comprend lui, **l'évaluation certificative**. Ici, on ne mesure plus le degré d'apprentissage de l'élève mais bien s'il a **intégré** la matière. C'est le cas des évaluations certificatives, de l'examen de juin, ainsi que d'un travail de fin d'études.

Critères de réussite

Le travail journalier comptera pour **40 % et les examens pour 30 %** de la note globale de l'année. Un **travail de fin d'études** rentrera également dans l'évaluation certificative. Celui-ci comptera pour **30 %** de la note globale de l'année. **Pour réussir son année**, l'élève devra obtenir une cote globale supérieure à **50% au total de l'année**.

Divers

Nous sommes sensibles à la présentation des interrogations et des devoirs qui nous sont remis. L'élève veillera donc à présenter ses travaux et interrogations proprement, composer des phrases complètes, correctes et intelligibles et bien sûr à éviter les fautes d'orthographe et les abréviations. Il veillera à respecter les délais qui lui sont imposés, sans quoi il sera sanctionné (10 % en moins de la note globale par jour de retard). L'élève doit faire ses devoirs et présenter ses interrogations même s'il est absent le jour où le travail a été programmé. A lui de se renseigner afin d'être à jour. Pour mémoire, l'élève doit être couvert par un certificat médical lors d'une évaluation certificative. Enfin, l'élève doit avoir un cours en ordre qu'il doit pouvoir le montrer à tout moment.